



Appel à projets pour des structures d'accompagnement et de diffusion de spectacles vivants de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Objectifs et missions

- Œuvrer dans un esprit de service aux publics et de promotion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Favoriser l'essor de compagnies émergentes
- Renforcer la visibilité des compagnies
- Améliorer la diffusion nationale et internationale des créations des artistes et des compagnies de danse, de théâtre adulte et jeune public, de cirque, arts de la rue et arts forains, et interdisciplinaires, établies en Fédération Wallonie-Bruxelles

Quels artistes ?

Choisis par les responsables de la structure, les artistes et compagnies, au nombre de 5 minimum, seront essentiellement issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ils relèveront des disciplines suivantes : danse, théâtre adulte, théâtre jeune public, cirque, arts de la rue, arts forains, interdisciplinaire.

Quelles structures ?

- Etre constituée en association sans but lucratif, dont le siège est établi en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Développer une identité propre à travers laquelle les compagnies seront représentées
- Avoir une expérience professionnelle de 3 ans minimum en gestion et en diffusion culturelle, et une très bonne connaissance du secteur des arts de la scène en Belgique et en Europe
- Disposer d'outils de gestion et de communication efficaces
- Disposer d'un large réseau professionnel

Les services

- Accompagnement des artistes et des compagnies selon les besoins spécifiques de chaque projet, en collaboration étroite avec les artistes, sur des durées prédéfinies
- Encadrement et accompagnement des productions artistiques émergentes
- Campagnes de promotion ciblées sur les réseaux nationaux et internationaux
- Optimisation de l'exploitation des spectacles dès leur conception, et prise en charge de la diffusion
- Soutien au développement international, notamment en collaboration avec Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse, Wallonie-Bruxelles International
- Conseils visant à développer la structuration de la compagnie et à l'autonomiser
- Mise en réseau et développement de partenariats
- Recherche de fonds publics et privés

Le projet

Le projet est à exposer dans un dossier de maximum 15 pages (recto format A4, ou équivalent) hors annexes, qui doit contenir :

- Une note sur la structure, ses spécificités, son positionnement dans le secteur des arts de la scène et ses réalisations antérieures
- Une note d'intention sur ses aspirations et objectifs à court, moyen et long terme
- Une description des collaborations existantes et/ou envisagées avec les artistes et compagnies, des lignes artistiques défendues, et des critères de sélection de ces artistes/compagnies
- Une description des mises en réseaux potentielles et des perspectives de développement des projets et/ou des compagnies
- Un plan de diffusion comprenant des objectifs en termes de nombre de représentations pour chacun des artistes/compagnies, ainsi que les missions de prospections envisagées en 2017
- Un plan de communication / promotion, incluant le cas échéant des exemples d'outils de communication utilisés et les outils envisagés à destination des marchés internationaux
- Un budget prévisionnel détaillé, selon le plan comptable normalisé (disponible à l'adresse <http://www.creationartistique.cfwb.be/index.php?id=documents>), pour les exercices 2016 et 2017
- En annexe :
 - les comptes d'exploitation et bilans des deux exercices budgétaires précédents
 - le curriculum vitae de la ou des personnes travaillant au sein de la structure

Critères et procédure de sélection

Le jury retiendra des projets qui se conforment aux conditions d'accès reprises ci-dessus.

Le jury veillera à classer les projets selon les critères suivants :

- l'expérience en termes d'accompagnement et de diffusion,
- les compétences en gestion culturelle,
- la diversité des artistes représentés,
- la gamme des services proposés et leur plus-value pour le développement des compagnies et projets soutenus,
- la qualité des réseaux nationaux et internationaux,
- la viabilité financière du projet,
- la complémentarité entre les structures à soutenir.

Le jury de sélection des projets sera composé de 11 personnes :

- un membre du Conseil de l'Art de la Danse, d'un membre du Conseil de l'Aide aux Projets théâtraux, d'un membre du Conseil des Arts forains, du Cirque et de la Rue, d'un membre du Conseil Interdisciplinaire des Arts de la Scène, d'un membre du Conseil du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse
- deux expert(e)s extérieur(e)s
- le Directeur du Service général de la Création artistique
- un représentant de Wallonie-Bruxelles International (WBI)
- un représentant du Ministre-Président
- un représentant de la Ministre de la Culture

Le jury établira ses propositions dans le cadre de l'enveloppe budgétaire impartie.

Cinq projets se verront attribuer par la Ministre de la Culture une aide au fonctionnement de minimum 20.000 € et maximum 75.000 € en 2016 et en 2017, ainsi qu'une aide de WBI de maximum 10.000 € pour la réalisation d'outils promotionnels à destination des marchés internationaux et pour des missions de prospection en 2017.

Les opérateurs auront la possibilité de déposer auprès du Service de la Culture une demande de soutien structurel en janvier 2017 pour la période 2018-2022, selon les critères du décret des arts de la scène.

Informations pratiques

Les dossiers doivent être envoyés avant le 1^{er} septembre 2016,

Par courrier, en 1 exemplaire à l'adresse suivante :

Service général de la Création artistique

Jean-Philippe Van Aelbrouck, Directeur général adjoint

Boulevard Léopold II, 44

1080 – Bruxelles

Tél. : 02/413 25 13

ET par courriel, en format pdf (maximum 5M) à l'adresse : jpva@cfwb.be

Les projets retenus seront annoncés le 26 septembre 2016 au plus tard.